

Département
de l'OISE

Arrondissement
de SENLIS

MAIRIE DE LAMORLAYE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

N°355

Date de la convocation
1^{er} JUIN 2023

DELIBERATIONS
AFFICHEES LE
16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois

et le neuf juin

à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme KLOECKNER Christine – 2^{ème} adjointe**

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M. MARCHAL J-M., Mme PAUL G., Mme PENING B., Mme HARDY A-L., M. AGOSTINI L., Mme WOLF A-S., M. HENRIQUET S., M. NADIM F., M. HERBLOT D., M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. FACQ J-M. par M. GOUJARD A.
Mme DESMETZ C. par M. MARCHAL J-M.
M. ROUX M. par Mme PALANIAYE D.
Mme WILLI F. par M. GURDALA J-N.
Mme DELEPIERE S. par Mme CARON V.
Mme GAUTIER A. par M. AGOSTINI L.

ABSENTS :

M. FRANTZ S., Mme GOULET C.

Secrétaire de séance :

M. GURDALA J-N.

OBJET DE LA REUNION

1. Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales
2. Modification des statuts de la CCAC

La séance est filmée et retransmise en direct sur la page Facebook de la commune.

1/ Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales

VU les articles L.280 à L.293 et R. 130-1 à R.148 du code électoral,

VU les articles L.2121-14 à L. 2121-18 et L.2121-26 à L.2122-17 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2022-1702 du 29 décembre 2022, authentifiant les chiffres des populations en métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion,

VU la circulaire ministérielle du 30 mars 2023 IOMA2308397J

Les élections sénatoriales dans le département de l'Oise se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023. A ce titre les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

Les délégués et suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant des délégués et les suivants des suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Peuvent être délégués ou suppléants les conseillers municipaux ayant la nationalité Française.

Pour la ville de Lamorlaye, il convient d'élire lors du Conseil municipal du 9 juin, 15 délégués et 5 suppléants. L'élection des délégués et suppléants a lieu sur une même liste.

Les listes se portant candidates peuvent être complètes (20 candidats) ou incomplètes.

La déclaration de candidature des listes doit être rédigée sur papier libre et doit obligatoirement comporter les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée
- Les nom, prénoms, sexe, adresse, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes des candidats devront être déposées auprès de Monsieur Le Maire en 29 exemplaires, en début de séance du conseil municipal du 9 juin 2023.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués et des suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

A cette fin, un bureau électoral est constitué, dont **Mme KLOECKNER** annonce la composition :

- un président (M. le Maire ou son représentant) : *Mme KLOECKNER Christine, 2^{ème} adjointe*
- un secrétaire : *M. GURDALA Jean-Noël*
- les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : *M. NADIM François et M. BARBIER Jean-Michel*
- les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : *M. RENARD Emmanuel et Mme CHANI Yasmine*

Mme KLOECKNER donne la parole à **M. GOUJARD, adjoint délégué aux affaires générales**, pour la présentation du fonctionnement de l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 24 septembre 2024. **M. GOUJARD** lit la note de synthèse explicative qui a été envoyée à tous les conseillers municipaux avant le Conseil Municipal.

M. BENGHOUI n'ayant pas préparé sa liste à l'avance, **Mme KLOECKNER** demande à l'ensemble des conseillers municipaux présents s'ils sont d'accord pour qu'une liste supplémentaire soit rédigée et déposée sur le moment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte qu'une liste supplémentaire soit déposée.

M. BENGHOUI rédige sa liste et 29 bulletins de vote sont préparés.

Mme KLOECKNER invite les candidats à lui remettre leur liste et à déposer leurs bulletins sur la table proche de l'isoloir.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- La liste « Le bon sens » conduite par M. MOULA
- La liste « Lamorlaye c'est vous » conduite par M. BENGHOUI

Après enregistrement des candidatures, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, au scrutin secret.

Mme KLOECKNER déclare l'ouverture du scrutin et appelle un par un les conseillers municipaux pour qu'ils aillent voter (après passage dans l'isoloir obligatoirement) et signer la feuille d'émargement.
Arrivée de **M. le Maire** à 19h30.

Mme KLOECKNER annonce la clôture du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 27
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 27

A obtenu :

- Liste « Le bon sens » : 24 voix, soit 14 mandats de délégués et 1 mandat de suppléant après application des quotients électoraux
- Liste « Lamorlaye c'est vous » : 3 voix, soit 1 mandat de délégué et 0 mandat de suppléant après application des quotients électoraux

Par conséquent, sont élus délégués et suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023, les élus suivants selon le tableau de proclamation ci-dessous :

NOM Prénom de l'élu			Nom de la Liste	Mandat de l'élu
M.	MOULA	Nicolas	Le bon sens	Délégué
Mme	KLOECKNER	Christine	Le bon sens	Déléguée
M.	GOUJARD	Alexandre	Le bon sens	Délégué
Mme	CARON	Valérie	Le bon sens	Déléguée
M.	FACQ	Jean-Marc	Le bon sens	Délégué
Mme	CHANI	Yasmine	Le bon sens	Déléguée
M.	ROUX	Michel	Le bon sens	Délégué
Mme	PENING	Barbara	Le bon sens	Déléguée
M.	AGOSTINI	Laurent	Le bon sens	Délégué
Mme	VUILLET veuve PALANIAYE	Danielle	Le bon sens	Déléguée
M.	MARCHAL	Jean-Michel	Le bon sens	Délégué
Mme	HARDY	Anne-Laure	Le bon sens	Déléguée
M.	HENRIQUET	Sébastien	Le bon sens	Délégué
Mme	GAUTIER	Aurélié	Le bon sens	Déléguée
M.	BENGHOZI	Pierre-Yves	Lamorlaye c'est vous	Délégué
M.	HERBLOT	David	Le bon sens	Suppléant

M. le Maire annonce que le deuxième point prévu à l'ordre du jour est retiré. Ce point concernait une modification des statuts de la CCAC par rapport à la compétence « Santé », à propos de la sauvegarde de l'hôpital Chantilly Les Jockey. Le Conseil Communautaire n'a pas encore voté cette modification, cela est prévu pour le prochain Conseil Communautaire du 20 juin 2023. De ce fait, ce point figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de Lamorlaye.

M. le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le **mercredi 28 juin 2023** et, comme déjà annoncé, qu'une réunion de travail se tiendra sur le projet « Cœur de Ville » ce jour-là.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance

Jean-Noël GURDALA



Le Maire

Nicolas MOULA

